

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2006/2018(BUD)

5.9.2006

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007
(C6-0000/2006 - 2006/2018(BUD))

Section III - Commission

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue la création, dans le cadre du nouvel accord interinstitutionnel, d'une sous-rubrique budgétaire spécifique pour "l'espace de liberté, de sécurité et de justice", qui est ainsi reconnu, par les trois institutions, comme une véritable priorité politique et budgétaire de l'Union;
2. affirme sa volonté de doter les nouveaux programmes-cadres et les agences opérationnelles des moyens nécessaires à l'exercice des missions qui leur ont été attribuées; s'impose toutefois la contrainte, dans un souci de gestion responsable, de ne pas épuiser la marge disponible, de manière à pouvoir faire face à des situations d'urgence ou à des dépenses imprévisibles;
3. rappelle que la sécurité intérieure, en particulier la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, est l'une des priorités essentielles de l'Union; décide, dans ce cadre, d'augmenter les moyens attribués à Eurojust, qui est l'unique organe de coopération judiciaire entre les États membres dans le domaine pénal, dont l'efficacité, qui ne cesse de s'accroître, doit être confortée; rappelle qu'accueillir une agence nécessite, de la part du pays d'accueil, des efforts sérieux pour en faciliter l'installation et le fonctionnement; invite les autorités néerlandaises, d'une part, à aider Eurojust à installer ses locaux à proximité étroite du nouveau bâtiment d'Europol et, d'autre part, à fournir à Eurojust, à cet effet, un soutien financier substantiel;
4. rappelle son exigence, maintes fois répétée, de voir Europol communautarisé, en vue tant d'accroître son efficacité que de renforcer le contrôle démocratique et judiciaire dont il doit être l'objet;
5. considère que la gestion intégrée des frontières extérieures de l'Union est l'un des objectifs qui requièrent actuellement un soutien urgent et accru; soutient, à cette fin, l'augmentation des moyens mis à la disposition du nouveau Fonds pour les frontières extérieures;
6. renforce les moyens mis à la disposition de l'Agence FRONTEX; engage instamment le gouvernement polonais à tout faire pour finaliser la conclusion d'un mémorandum d'entente qui spécifie de façon précise le statut juridique de FRONTEX en tant qu'agence communautaire en ce qui concerne ses locaux et son personnel en République de Pologne; invite le gouvernement polonais, en sa qualité de pays d'accueil, à dynamiser le soutien logistique et financier à FRONTEX,
7. rappelle que le nouveau programme-cadre intitulé "Solidarité et gestion des flux migratoires" ne se limite pas à organiser un meilleur contrôle des frontières extérieures, mais poursuit l'objectif général d'améliorer l'accueil, par les États membres, des flux de migrants qui arrivent sur leur territoire et d'intégrer mieux ceux

qui sont autorisés à y rester; décide, dans ce cadre, de renforcer les moyens mis à la disposition du Fonds européen pour les réfugiés et du Fonds européen pour l'intégration des ressortissants des pays tiers, chacun dans une proportion comparable à l'augmentation des moyens du Fonds pour les frontières extérieures;

8. exprime sa volonté de rendre opérationnelle au plus tôt la nouvelle Agence pour les droits fondamentaux et soutient les crédits demandés à cette fin par la Commission;
9. exprime sa profonde préoccupation face aux arrivées incessantes de migrants en mer Méditerranée (Malte, Lampedusa, etc.) ainsi qu'aux Canaries, et aux difficultés, pour les autorités compétentes, de faire face à ces afflux en matière d'accueil, de capacités d'hébergement, de besoins de traduction et d'assistance sanitaire et médicale; propose dès lors, en tant qu'action préparatoire, le lancement d'un programme appelé REDISO – Reception in dignity and solidarity – destiné à financer les mesures à prendre, au début 2007, pour aider les États membres d'accueil à faire face aux besoins les plus urgents, avant la mise en œuvre effective du programme-cadre "Solidarité et gestion des flux migratoires"; ce nouveau programme, temporaire par définition, devrait être doté de 10 millions d'euros;
10. propose le lancement d'un projet pilote destiné à soutenir l'échange d'informations et la coopération entre les autorités des grandes agglomérations européennes en matière de sécurité urbaine, en particulier pour prévenir et contrôler le développement des faits de délinquance juvénile, qui sont de plus en plus mal supportés par les citoyens européens.

PROCÉDURE

Titre	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 - Section III - Commission
Numéro de procédure	2006/2018(BUD)
Commission compétente au fond	BUDG
Avis émis par Date de l'annonce en séance	LIBE
Coopération renforcée – date de l'annonce en séance	
Rapporteur pour avis Date de la nomination	Gérard Deprez 22.2.2006
Rapporteur pour avis remplacé	
Examen en commission	20.6.2006 12.7.2006
Date de l'adoption	4.9.2006
Résultat du vote final	+: 39 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Alexander Alvaro, Roberta Angelilli, Alfredo Antoniozzi, Edit Bauer, Johannes Blokland, Mihael Brejc, Giusto Catania, Carlos Coelho, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Kinga Gál, Elly de Groen-Kouwenhoven, Adeline Hazan, Timothy Kirkhope, Ewa Klamt, Wolfgang Kreissl-Dörfler, Barbara Kudrycka, Stavros Lambrinidis, Henrik Lax, Sarah Ludford, Antonio Masip Hidalgo, Claude Moraes, Martine Roure, Inger Segelström, Antonio Tajani, Ioannis Varvitsiotis, Manfred Weber, Stefano Zappalà, Tatjana Ždanoka
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Marco Cappato, Panayiotis Demetriou, Gérard Deprez, Ignasi Guardans Cambó, Jeanine Hennis-Plasschaert, Sophia in 't Veld, Jean Lambert, Siiri Oviir, Hubert Pirker, Marie-Line Reynaud, Kyriacos Triantaphyllides
Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final	
Observations (données disponibles dans une seule langue)	